



LA REVALORISATION DES RETRAITES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RCO EN 2024

Interview d'André MONTOCCHIO, Président de la CAVAMAC

I : Monsieur le Président, pourriez-vous revenir sur la décision de revalorisation de la valeur du point du régime complémentaire décidé par le Conseil d'Administration de la CAVAMAC ?

AM : Le 28 novembre le Conseil d'administration de la CAVAMAC a décidé, à l'unanimité, de revaloriser la valeur du point RCO CAVAMAC de 4,3 % à compter de janvier 2024, portant ainsi sa valeur à **0,3994€**.

I : Comment avez-vous fixé ce montant et correspond-il à l'inflation constatée ?

AM : La revalorisation des points, comme le prévoient nos statuts, prend en compte l'évolution constatée des prix avec un an de décalage (*voir graphique 1 au verso*) et l'évolution de l'assiette des cotisations, concrètement l'évolution des commissions. Et elle se prend aussi sous la contrainte d'avoir toujours 40 ans de réserves devant nous, règle qui relève du décret constitutif de notre régime.

La CAVAMAC a toujours revalorisé ces dernières années la valeur du point de retraite en fonction de l'évolution constatée des prix (*voir graphique 2 au verso*) tout en étant attentive à l'évolution de l'assiette des commissions.

Cette année, la revalorisation pour 2024 sera plus faible d'1 point. Sur les deux ans cumulés, la valeur du point aura ainsi augmenté de 9,1% alors que l'inflation aura progressé de 10,1%.

I : Pouvez-vous nous expliquer comment vous pilotez l'équilibre financier du régime ?

AM : Cette décision tient compte de l'équilibre financier du régime à court terme mais aussi à long terme. Le Conseil d'Administration s'est donné un objectif de maîtrise du déficit à court terme de 25 millions d'euros, en lien avec l'obligation réglementaire de disposer en permanence de 40 ans de réserves.

I : Une revalorisation sur les prix aurait-elle permis de tenir ces deux objectifs ?

AM : Une revalorisation sur les prix n'aurait pas permis de tenir ces deux objectifs. Cette décision a été prise dans un contexte exceptionnel où l'inflation est élevée depuis 2 ans, et progresse un peu plus rapidement que l'assiette des cotisations. Sur les deux années 2023 et 2024, nous prévoyons un déficit technique qui s'est détérioré sous l'effet d'une hausse des prestations de 10,2% (sur les deux années, dont 9,1% de revalorisation de la valeur du point), supérieure à celle des cotisations (8%). Le résultat est là, le déficit technique va se creuser et nous devons le maîtriser.

« Nous sommes tenus de la plus grande responsabilité devant nos retraités actuels, nos actifs et ceux qui viendront nous remplacer demain. »

I : Cette situation sera-t-elle durable ?

J'insiste sur le caractère exceptionnel de la période que nous venons de passer et dans laquelle nous ne sommes pas totalement sortis, celle de l'envolée des prix qui a débuté vraiment au deuxième semestre 2021 et qui reflue lentement depuis le début de l'année avec un atterrissage possible courant 2024. Cette période est inconfortable pour le régime parce que les recettes, mêmes si elles sont dynamiques notamment sous l'effet de révisions tarifaires, évoluent moins vite que les prix. L'écart n'est pas très important mais il est suffisamment significatif pour dégrader le solde technique. Il faut avoir en tête que toute revalorisation pèse financièrement sur le long terme : sur les pensions servies mais également sur les droits accumulés par les actifs qui sont valorisés à la valeur du point retraite.

Cette période est donc inconfortable pour le régime mais il est vraisemblable,

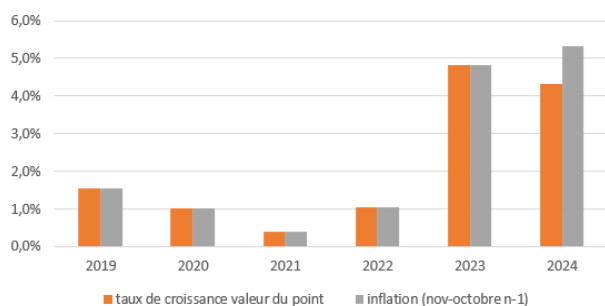
au regard du passé, et de la baisse actuelle de l'inflation, que les conditions économiques du régime seront rapidement plus favorables avec des commissions des agents, croissant plus rapidement que l'inflation.

Cette condition est essentielle pour que la CAVAMAC maintienne le pouvoir d'achat des retraités et des droits accumulés par les actifs sur le long terme.

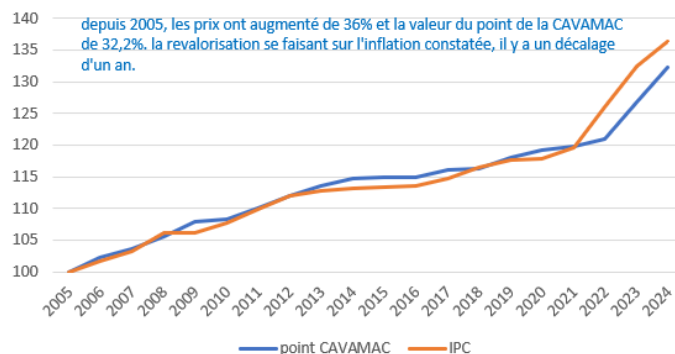
I : Etes-vous satisfait de cette décision ?

Je félicite le conseil d'Administration pour cette prise de décision difficile, qui s'inscrit dans la durée. Par cette décision, nous montrons à tous que ce régime qui a un ratio démographique dégradé, se pilote dans la durée, dans le respect des générations, avec des perspectives satisfaisantes voire favorables avec la bonne santé de la profession. Nous sommes tenus de la plus grande responsabilité devant nos retraités actuels, nos actifs et ceux qui viendront nous remplacer demain.

(1) Augmentation de la valeur du point et progression des prix entre novembre et octobre n-1

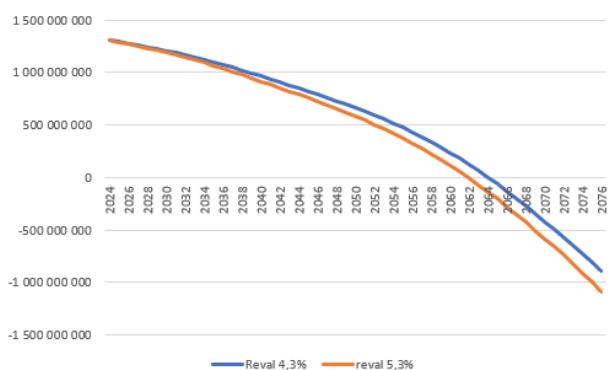


(2) Valeur du point versus inflation



- Avec une revalorisation de 5,3%, La CAVAMAC a des réserves jusqu'en 2062, alors que le décret prévoit 40 ans de réserves
- Avec une revalorisation de 4,3 % les réserves deviennent nulles en 2064

(3) Réserves du régime selon 2 scénarios de revalorisation
Scénario central



(4) Réserves du régime selon les 2 scénarios de revalorisation
Scénario central (en millions €)

